

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 20 mai 2025 le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2020-115-2** modifiant le règlement numéro 2020-115 concernant le lavage des embarcations et l'utilisation du débarcadère municipal;

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 21e jour de mai 2025

unfuatteau

Marie-France Matteau Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 21e jour du mois de mai deux mille vingt-cinq

Marie-France Matteau

unfuatteau

Directrice générale et greffière-trésorière